

65520 - Fonds d'attractivité

**Contrats Départementaux-Fonds d'attractivité-
Construction d'accueils Périscolaires sur les
Communes de la Communauté de Communes
de la VALLEE DE VILLE inscrits dans un
projet éducatif global à destination de
l'enfance, de la famille et de la jeunesse**

Rapport n° CP/2019/115

Service gestionnaire :

J - Mission éducation, sport, jeunesse

Résumé :

Le Département du Bas-Rhin a décidé, par délibération du Conseil Départemental n°CD/2016/157 du 8 décembre 2016 et n°CD/2017/004 du 20 mars 2017, de développer un partenariat renforcé avec les acteurs locaux en mettant en œuvre des contrats départementaux de développement territorial et humain. Ces contrats constituent le volet stratégique de partenariat engagé par le Département avec les acteurs locaux sur la période 2018-2021. Ils ont pour vocation de traduire une ambition collective à l'échelle de chaque territoire d'action du Département et de définir les enjeux prioritaires d'aménagement et de développement co-construits avec les acteurs du territoire.

Dans ce cadre, le Conseil Départemental a approuvé les termes du contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'Action Sud, le 11 décembre 2017.

Le projet de construction d'équipements périscolaires au sein de la Communauté de communes de la Vallée de Villé, co-construit avec le Département, s'inscrit dans les enjeux prioritaires " d'accompagner le maintien d'une offre de service de proximité" et "d'assurer la réussite éducative et l'épanouissement des jeunes" de ce contrat départemental.

1. Les projets des Communes de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé qui s'inscrivent dans les politiques départementale enfance, famille et jeunesse :

Les Communes de la Communauté de communes de la Vallée de Villé entreprennent de renforcer leur offre de service d'accueil périscolaire pour répondre à des nouveaux enjeux mis en évidence par une juniorscopie, réalisée en 2016.

Seules les Communes de St-Pierre-Bois et Thanvillé, Fouchy, Bassemberg et Lalaye sont déjà équipées de périscolaires.

Leur ambition est d'anticiper les nouveaux besoins insuffisamment couverts, de diversifier les modes de garde et d'assurer un maillage équilibré sur l'ensemble de la vallée.

L'objectif est de renforcer l'attractivité du territoire qui permettra de répondre aux enjeux d'évolution démographique à venir, notamment l'érosion des modes de garde aujourd'hui proposés par des assistantes maternelles et l'essoufflement des modes de garde familiaux.

5 projets entrent dans le cadre de cette démarche, pensée à l'échelle de la vallée : deux sont déjà programmés, deux sont en cours de programmation et un projet en réflexion :

Projets programmés :

- Le projet de périscolaire de Neuve-Eglise-Breitenau :
 - Maitrise d'ouvrage (SIVU du Giessen)
 - En cours de travaux –livraison septembre 2019
- Le projet de périscolaire de Saint-Maurice-Triembach-au-Val :
 - Maitrise d'ouvrage : commune de Saint-Maurice
 - En cours de travaux –livraison septembre 2019

Projets en cours de programmation :

- Le projet d'école-périscolaire de Breitenbach - Maisongoutte - Saint-Martin :
 - Maitrise d'ouvrage : SIVU du Honcourt
 - Démarrage : avant 2021
- Le projet de périscolaire de Neubois-Dieffenbach-au-Val :
 - Maitrise d'ouvrage : SIVU du Giessen
 - Démarrage : avant 2021

Projet en réflexion :

- Le projet de périscolaire de Villé-Albé :
 - Maitrise d'ouvrage : à déterminer
 - Démarrage : à déterminer

Le projet de développement et d'attractivité des nouveaux équipements périscolaires des Communes de la Vallée de Villé, co-construit avec le Département, s'inscrit dans les enjeux prioritaires « d'accompagner le maintien d'une offre de service de proximité » et « d'assurer la réussite éducative et l'épanouissement des jeunes ».

La prise en compte de ces enjeux fait l'objet d'un travail partenarial étroit avec les Communes, la Communauté de commune et la Maison des Jeunes et de la Culture de la Vallée, qui forment une coalition d'intérêt à agir en interaction forte avec le Département.

La démarche engagée repose sur un programme d'actions pluriannuel, élaboré avec le Département du Bas-Rhin, renforçant les politiques enfance, famille et jeunesse.

2. Proposition d'attribution d'un soutien financier pour la création des équipements périscolaires de Neuve-Eglise / Breitenau et de St-Maurice / Triembach-au-Val

- Le périscolaire de Neuve-Eglise / Breitenau :

Ces deux Communes ont entamé la construction d'un établissement périscolaire de 75 places pour des enfants de 3 à 10 ans. La maîtrise d'ouvrage est assurée par le SIVU du Giessen, qui a également été à l'origine de l'école intercommunale du Giessen.

L'implantation de l'équipement permet un accès aisé à l'ensemble des familles des deux Communes. Situé à l'entrée de Neuve-Eglise, depuis Breitenau, il offrira toutes les garanties nécessaires à son accessibilité douce ou motorisée.

L'équipement a été pensé en amont pour permettre son éventuelle évolution : extension du périscolaire et éventuellement création d'une nouvelle école conjointe aux deux Communes.

L'ouverture est prévue pour septembre 2019.

- Le périscolaire de St-Maurice-Triembach-Au-Val :

La Commune de St-Maurice est en regroupement pédagogique intercommunal (RPI) avec la Commune de Triembach-Au-Val.

La demande croissante de places d'accueil en périscolaire a conduit ces deux Communes à engager un projet de construction d'un accueil périscolaire de 40 places.

Cet équipement sera implanté dans l'école de la Commune de St-Maurice et sera situé, dans un étage disponible, au-dessus de deux salles de classes. Une mutualisation entre les locaux de l'école et de l'accueil périscolaire est prévue : sanitaires, salle polyvalente de 70 m² utilisée en salle d'animations, salle de repas, office de réchauffage ainsi que l'ensemble des équipements techniques et de rangement. Les enfants du périscolaire pourront bénéficier de la cour de l'école et de l'aire de jeux.

La création de cet équipement devrait permettre de sécuriser l'implantation de 4 classes du RPI en contrant la fuite des élèves vers des sites pourvus en lieu d'accueil.

3. Une stratégie enfance, jeunesse, famille partagée-propositions d'engagements réciproques :

Le Département a soumis au porteur de projet les 6 engagements réciproques :

1. Construire un projet éducatif ;
2. Travailler sur l'offre d'accueil complémentaire des assistants maternelles ;
3. Construire un programme partenarial d'actions et d'animation de soutien à la parentalité ;
4. Construire une offre de service pour lever les freins à l'emploi ;
5. Travailler sur un système de tarification sociale ;
6. Travailler sur une approche plus inclusive en ouvrant les structures sur l'accueil d'enfant en situation de handicap.

La Communauté de Communes de la Vallée de Villé est déjà engagée dans certains de ces domaines :

- Elle dispose d'un relais d'assistants maternels et propose un ensemble d'actions sur la parentalité ;
- Elle propose un système de tarification progressif qui prend en compte le quotient familial ;

Elle s'engage à développer les axes suivants :

- La poursuite de l'action et d'animation en direction des parents ;
- L'inclusion des enfants en situation de handicap ;
- Le développement d'actions autour du bilinguisme et langues régionales ;
- La mise en œuvre d'un projet éducatif territorial dont l'objet est de dynamiser un partenariat intervenant en direction de l'enfance, la jeunesse et la famille.

4. Proposition de plan de financement

Considérant les caractéristiques de la vallée de Villé au regard des indicateurs INSEE tels que l'évolution démographique, la densité de la population, le taux de vacance des logements, le taux d'emploi total au lieu de travail, et de communes pauvres au sens du potentiel financier et de l'effort fiscal, le territoire peut être considéré comme un territoire fragile. Afin d'accompagner les efforts d'investissement des collectivités et de leurs groupements pour développer les services publics nécessaires à l'économie de proximité, il est proposé de porter l'aide du Département à 30% du coût global hors taxes des opérations des périscolaires à l'échelle de la Vallée de Villé.

- **Plan de financement du projet accueil périscolaire Neuve-Eglise-Breitenau**

Dépenses HT		Recettes	
Aménagements extérieurs	71 792€	CAF	150 000 €
Aménagements intérieurs	979 262 €	Etat DETR	300 000 €
Etude de sols	3 030€	Région	150 000 €
Bornage du terrain	1 180€	Réserve parlementaire	15 500 €
Mission contrôleur technique	4 900 €	Emprunt	219 322€
SPS	3 250€	Département du Bas-Rhin	357 781 €
Assurances dommages-ouvrages (TTC)	12 164€		
Assurance chantier (TTC)	2 111€		
Frais de maîtrise d'œuvre	114 912€		
Total	1 192 603 HT		1 192 603€ HT

- **Plan de financement du projet accueil périscolaire St-Maurice - Triembach Au-Val**

Dépenses		Recettes	
Désamiantage-démolition	90 479€	CAF	76 000 €
Aménagements extérieurs	53 040€	Etat DETR	70 000€
Aménagements intérieurs	245 474€	Région	100 000€
Bureau de contrôle	3 900€	Département du Bas-Rhin	126 000 €
SPS	2 268€	Commune	48 000€
Assurances et autres dépenses	24 836€		
Total	420 000 €		420 000 €

5. Propositions de contributions financières du Département

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer au SIVU du Giessen, une subvention de 357 781 €, soit 30 % du coût de l'opération du projet d'équipement périscolaire de Neuve-Eglise / Breitenau, au titre du fonds d'attractivité et de développement.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer à la Commune de St-Maurice, une subvention de 126 000,00 €, soit 30 % du coût de l'opération du projet d'équipements périscolaire, au titre du fonds d'attractivité et de développement.

Dans ce cadre, il est également proposé à la Commission Permanente :

- d'approuver les termes du projet de convention de partenariat à conclure entre la Communauté de la Vallée de Villé ainsi qu'entre les Communes membres de Albé, Breitenbach, Dieffenbach-Au-Val, Fouchy, Maisongoutte, Neubois, Neuve-Eglise, St-Martin, St-Maurice, Triembach-Au-Val, Villé, le SIVU du Giessen, le SIVU du HONCOURT et le Département du Bas-Rhin ;
- d'approuver les termes du projet de conventions financières à conclure entre le SIVU du Giessen, la Commune de St-Maurice et le Département pour permettre le versement des subventions correspondantes ;
- d'autoriser son président à signer les conventions précitées, jointes en annexes à la présente délibération.

La commission territoriale sud a émis un avis favorable à ces propositions lors de sa réunion du 15 avril 2019.

Identifiant de l'AP	Libellé de l'AP	Montant de l'AP	Montant disponible sur l'AP (non engagé)	Montant proposé
FAED 2018/1	G 2018 2021 Fonds d'Attractivité et Développement	50 000 000,00 €	40 818 843,00 €	483 781 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- *décide d'approuver, dans le cadre de la démarche de partenariat renforcé au travers du contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Sud, le principe de la participation du Département du Bas-Rhin, au titre du Fonds d'attractivité et de développement, au projet partenarial de développement et d'attractivité de construction d'accueils périscolaires sur les communes de la communauté de communes de la vallée de Villé inscrits dans un projet éducatif global à destination de l'enfance, de la famille et de la jeunesse ;*

- décide d'approuver les termes du projet de convention de partenariat à conclure entre le Département du Bas-Rhin la Communauté de communes de la Vallée de Villé, les SIVU du Giessen et du Honcourt, ainsi que les Communes de Neuve-Eglise, Breitenau, Triembach Au-Val, St-Maurice, Breitenbach, St-Martin, Maisongoutte, Dieffenbach Au-Val, Neubois, et le centre social et familial de la MJC "Le Vivarium", joint en annexe à la présente délibération ;
- dit que, dans le cadre de ses compétences, le Département du Bas-Rhin mobilisera son ingénierie en faveur de ce projet notamment dans les domaines de l'enfance, de la famille et de la jeunesse ;
- décide d'attribuer une subvention de 357 781€ au SIVU du Giessen pour le projet d'équipement périscolaire sur le territoire de la Commune de Neuve-Eglise au titre du Fonds de Développement et d'Attractivité ;
- décide d'attribuer une subvention de 126 000 € à la Commune de St-Maurice pour le projet d'équipement périscolaire sur le territoire de la Commune de St-Maurice au titre du Fonds de Développement et d'Attractivité ;
- décide d'approuver les termes du projet de convention financière à conclure entre le SIVU du Giessen et le Département du Bas-Rhin, destinée à permettre le versement de la subvention, joint en annexe à la présente délibération ;
- décide d'approuver les termes du projet de convention financière à conclure entre la commune de St-Maurice et le Département du Bas-Rhin, destinée à permettre le versement de la subvention, joint en annexe à la présente délibération ;
- autorise son Président à signer les conventions précitées.

Strasbourg, le 26/04/19

Le Président,



Frédéric BIERRY